

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-033

Création d'une adduction Gc 7 place du Général de Gaulle à Caudebec-en-Caux/Rives-en-seine

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

- Vu
- Le Code de la Route,
 - Le Code de la Voirie Routière,
 - Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
 - L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
 - La demande en date du 4 avril 2022 de l'entreprise SADE-TELECOM sise 5 rue Johann Gutenberg 61200 ARGENTAN pour des travaux de création d'une adduction Gc 7 place du Général de Gaulle à Caudebec-en-Caux/ Rives-en-Seine.

Considérant que :

- Pendant les travaux de création d'une adduction Gc, 7 place du Général de Gaulle à Caudebec-en-Caux/ Rives-en-Seine, il y a lieu de réglementer la circulation et les stationnements afin de garantir la sécurité publique des usagers, des riverains et des personnes oeuvrant sur le chantier.

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter du 18 avril 2022 jusqu'au 28 avril 2022 et dès la mise en place par l'entreprise SADE-TELECOM de la signalisation du chantier.

Le chantier devra impérativement être éclairé la nuit.

L'information des riverains sera à la charge de l'entreprise SADE-TELECOM.

A l'issue du chantier, l'entreprise SADE-TELECOM est tenue de remettre la voirie en l'état.

Article 2 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Messieurs les Gardes -Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Madame La Présidente de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine- -service Rudologie,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SADE TELECOM.

Fait à Rives-en-seine, le 14 avril 2022

Le Maire,
Bastien CORITON



Bastien Coriton